

Rapport annuel

OMAEU : Ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées de Saint-Jacques-le-Mineur (Parc Landry)

En vertu de l'article 13 du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU Q-2, r.34.1), un rapport annuel doit être transmis au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) avant le 1er avril de chaque année. Ce rapport doit contenir les éléments prévus à l'article 13 du ROMAEU.

IDENTIFICATION DE L'EXPLOITANT ET DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT VISÉS

Nom de l'exploitant : Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur
Nom de l'OMAEU : Ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées de Saint-Jacques-le-Mineur (Parc Landry)
Nom de la station d'épuration : Station d'épuration de Saint-Jacques-le-Mineur (Parc Landry)
Numéro de la station d'épuration : 68040-1
Type de traitement : Étangs aérés avec bassin complètement mélangé
Taille de la station : Très petite
Catégorie de suivi : 1
Nombre d'ouvrages de surverse en service : 1

Les eaux usées étant traitées par un autre ouvrage d'assainissement des eaux usées, le réseau d'égout visé par le rapport annuel est desservi par la station d'épuration ci-haut mentionnée.

ATTESTATION D'ASSAINISSEMENT EN VIGUEUR AU 31 DÉCEMBRE 2025

Numéro de l'attestation :

Date de délivrance :

Aucune attestation d'assainissement délivrée en date du 31 décembre de l'année couverte par le rapport.

Rapport annuel

OMAEU : Ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées de Saint-Jacques-le-Mineur (Parc Landry)

PARTIE A : STATION D'ÉPURATION

1. Opérateurs qualifiés de la station d'épuration

Le tableau suivant présente le niveau de qualification des personnes qui ont effectué des tâches reliées à l'opération ou au suivi du fonctionnement de la station d'épuration durant l'année couverte par le présent rapport.

N° de l'employé	No du certificat	Niveau de qualification	Date d'expiration du certificat
11111	424157	Catégorie OW-1	2030-09-25
13258	183716	Catégorie OW-1	2028-11-07
13286	390599	Catégorie OW-1	2030-08-15
13337	380973	Catégorie OW-1	2029-02-16
630475	410267	Catégorie OW-1	2030-04-04

2. Synthèse des résultats

Les rapports concernant la synthèse des résultats d'analyse des échantillons prélevés ainsi que des mesures sont présentés aux annexes B et C.

3. Cas de non-conformité détectés

Le rapport concernant les non-conformités détectées à la station d'épuration est présenté à l'annexe A.

4. Étalonnage de l'appareil permettant de mesurer le débit à la station d'épuration

Point de mesure	Type d'appareil de mesure du débit	Date de l'étalonnage
Affluent - 1 - Bâtiment de service et ouvrage d'accueil dans la 1ère cellule	Électromagnétique	2025-08-27

OMAEU : Ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées de Saint-Jacques-le-Mineur (Parc Landry)

PARTIE B : OUVRAGES DE SURVERSE

1. Synthèse des relevés de débordement

Le rapport qui concerne la synthèse des débordements mensuels à chacun des ouvrages de surverse est présenté à l'annexe F. Le tableau suivant présente le nombre total de débordements relevés par contexte de débordement pour l'ensemble des ouvrages de surverse.

Nombre total de débordements relevés pour l'ensemble des ouvrages de surverse				
Temps sec	Urgence	Pluie	Fonte des neiges	Travaux planifiés
0	0	1	0	0

2. Cas de non-conformité détectés

Le rapport qui concerne les non-conformités détectées aux ouvrages de surverse est présenté à l'annexe E.

OMAEU : Ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées de Saint-Jacques-le-Mineur (Parc Landry)

PARTIE C : AUTRES OBLIGATIONS DE L'EXPLOITANT MUNICIPAL

1. Cas de non-conformité détectés

Le rapport concernant l'omission de déclarer un événement, un avis au ministre ou de transmettre un rapport est présenté à l'annexe G.

Annexe A

Rapport synthèse portant sur les non-conformités détectées à la station d'épuration

Liste des non-conformités

N°	Composante	Description / Justification	Assujettissement / État	Loi ou Règlement / Article	Statut
10408565	Point d'échantillonnage et de mesure	Non-respect de la norme en pH établie entre 6 et 9,5 pour la journée du 2025-09-10 à l'Effluent final.	Réglementaire	Q-2, r. 34.1	Officiel
	Effluent final - 2 - Regard d'émissaire	Une valeur hors-norme de pH a été mesurée à l'effluent. La valeur avait été attribuée à une prise de donnée erronée sur le terrain et il a été constaté plus tard qu'il est possible que l'évènement soit lié à une livraison d'alun réalisée plus tôt.	Sanctionnable	6 al. 1	
10408566	Point d'échantillonnage et de mesure	Non-respect de la norme en pH établie entre 6 et 9,5 pour la journée du 2025-09-11 à l'Effluent final.	Réglementaire	Q-2, r. 34.1	Officiel
	Effluent final - 2 - Regard d'émissaire	Une valeur hors-norme de pH a été mesurée à l'effluent. La valeur avait été attribuée à une prise de donnée erronée sur le terrain et il a été constaté plus tard qu'il est possible que l'évènement soit lié à une livraison d'alun réalisée plus tôt.	Sanctionnable	6 al. 1	
10408567	Point d'échantillonnage et de mesure	Non-respect de la norme en pH établie entre 6 et 9,5 pour la journée du 2025-09-12 à l'Effluent final.	Réglementaire	Q-2, r. 34.1	Officiel
	Effluent final - 2 - Regard d'émissaire	Une valeur hors-norme de pH a été mesurée à l'effluent. La valeur avait été attribuée à une prise de donnée erronée sur le terrain et il a été constaté plus tard qu'il est possible que l'évènement soit lié à une livraison d'alun réalisée plus tôt.	Sanctionnable	6 al. 1	
10408568	Point d'échantillonnage et de mesure	Non-respect de la norme en pH établie entre 6 et 9,5 pour la journée du 2025-09-13 à l'Effluent final.	Réglementaire	Q-2, r. 34.1	Officiel
	Effluent final - 2 - Regard d'émissaire	Une valeur hors-norme de pH a été mesurée à l'effluent. La valeur avait été attribuée à une prise de donnée erronée sur le terrain et il a été constaté plus tard qu'il est possible que l'évènement soit lié à une livraison d'alun réalisée plus tôt.	Sanctionnable	6 al. 1	
10408569	Point d'échantillonnage et de mesure	Non-respect de la norme en pH établie entre 6 et 9,5 pour la journée du 2025-09-14 à l'Effluent final.	Réglementaire	Q-2, r. 34.1	Officiel
	Effluent final - 2 - Regard d'émissaire	Une valeur hors-norme de pH a été mesurée à l'effluent. La valeur avait été attribuée à une prise de donnée erronée sur le terrain et il a été constaté plus tard qu'il est possible que l'évènement soit lié à une livraison d'alun réalisée plus tôt.	Sanctionnable	6 al. 1	
10404411	Point d'échantillonnage et de mesure	Non-respect de la norme en pH établie entre 6 et 9,5 pour la journée du 2025-07-30 à l'Effluent final.	Réglementaire	Q-2, r. 34.1	Officiel
	Effluent final - 2 - Regard d'émissaire	Alors que la valeur a été attribuée initialement à une mauvaise prise de donnée, une baisse de pH similaire est survenue en septembre 2025. Il est soupçonné qu'un surplus d'alun s'est écoulé en tête de traitement après la livraison du produit. Un avis au ministre a été émis à ce sujet. La fréquence de mesure du pH a été augmentée et les réservoirs d'alun seront inspectés afin de vérifier de potentielles fuites.	Sanctionnable	6 al. 1	
10406143	Point d'échantillonnage et de mesure	Non-respect de l'exigence de suivi fixée à 1 fois/mois pour le paramètre d'analyse « Demande biochimique en oxygène après cinq jours, partie carbonée » pour la période du 2025-08-01 au 2025-08-31 à l'effluent final.	Réglementaire	Q-2, r. 34.1	Officiel
	Effluent final - 2 - Regard d'émissaire	En raison d'un décalage de planification (période de suivi reportée de fin juillet à début septembre), le prélèvement initialement prévu en août n'a pas pu être réalisé à la date prévue. L'échantillon a toutefois été prélevé début septembre, conformément aux exigences de suivi, et un nouvel outil de planification a été mis en place afin d'éviter ce type de décalage à l'avenir.	Sanctionnable	6 al. 3 partie 1	
10406144	Point d'échantillonnage et de mesure	Non-respect de l'exigence de suivi fixée à 1 fois/mois pour le paramètre d'analyse « Matières en suspension » pour la période du 2025-08-01 au 2025-08-31 à l'effluent final.	Réglementaire	Q-2, r. 34.1	Officiel
	Effluent final - 2 - Regard d'émissaire	En raison d'un décalage de planification (période de suivi reportée de fin juillet à début septembre), le prélèvement initialement prévu en août n'a pas pu être réalisé à la date prévue. L'échantillon a toutefois été prélevé début septembre, conformément aux exigences de suivi, et un nouvel outil de planification a été mis en place afin d'éviter ce type de décalage à l'avenir.	Sanctionnable	6 al. 3 partie 1	

Annexe B

Rapport synthèse portant sur les rejets de la station d'épuration

Synthèse des résultats d'analyse et des mesures à la station d'épuration

Année : 2025 Système de traitement : EABCM - 1 - Principal

Résultats à l'affluent										
Période	Débit (m ³ /d)	DBO5C			MES			Ptot		
		Conc.	Charge	Éch.	Conc.	Charge	Éch.	Conc.	Charge	Éch.
		mg/L	kg/d	NB	mg/L	kg/d	NB	mg/L	kg/d	NB
Janvier	33,6	30,0	0,9	1	153,0	4,7	1			
Février	29,8			0			0			
Mars	63,2	67,0	3,8	1	119,0	6,7	1			
Avril	45,0			0			0			
Mai	37,0	26,0	0,9	1	184,0	6,1	1			0
Juin	30,0			0			0			0
Juillet	27,5	20,0	0,6	1	86,0	2,6	1			0
Août	28,2			0			0			0
Septembre	35,8	16,0	0,5	1	56,0	1,8	1	2,38	0,1	1
Octobre	31,5			0			0			0
Novembre	44,7	297,0	12,5	1	306,0	12,9	1	6,89	0,3	1
Décembre	32,7	39,0	1,3	1	122,0	4,1	1			
Hiver	42,2	48,5	2,3		136,0	5,7				
Printemps	37,3	26,0	0,9		184,0	6,1				
Été	30,5	18,0	0,6		71,0	2,2		2,38	0,1	
Automne	36,3	168,0	6,9		214,0	8,5		6,89	0,3	
Année	36,6	70,7	2,9		146,6	5,6		4,64	0,2	

Statut des périodes de transmission des données mensuelles	
Statut	Périodes
Données officielles	Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre
Données en validation	
Données en correction	

Légende : Valeur Une valeur grisée dans le tableau signifie que la moyenne ou la plage de mesure dépasse la norme applicable. Un nombre d'échantillons en deçà de l'exigence de suivi est également grisé dans le tableau.

* : Une valeur précédée d'un astérisque est assujettie à une norme. Le pH est assujetti à une norme par la prise de mesures ponctuelles, mais seules les valeurs minimales et maximales sont identifiées au rapport.

Date de production du rapport : 2026-02-28 13:12

Page 1 de 2

Synthèse des résultats d'analyse et des mesures à la station d'épuration

Année : 2025 Système de traitement : EABCM - 1 - Principal

Résultats à l'effluent final																				
Période	Débit (m ³ /d)	pH	DBO5C				MES				Ptot				Coli. Fécaux		NH3-NH4+			
			Conc.	Charge	Rend.	Éch.	Conc.	Charge	Rend.	Éch.	Conc.	Charge	Rend.	Éch.	Conc.	Éch.	Conc.	Charge	Rend.	Éch.
			mg/L	kg/d	R%	NB	mg/L	kg/d	R%	NB	mg/L	kg/d	R%	NB	UFC/100 mL	NB	mg/L	kg/d	R%	NB
Janvier	35,2	7,1	6,0	0,2	81,2	1	15,0	0,5	90,8	1							6,49	0,2		1
Février	29,7	7,3	8,0	0,2		1	8,0	0,2		1							12,00	0,3		1
Mars	61,1	9,1	16,0	1,3	63,6	1	12,0	1,0	84,6	1							18,30	1,5		1
Avril	45,7	7,5	5,0	0,3		1	19,0	1,2		1							19,10	1,2		1
Mai	38,3	7,1	4,0	0,2	82,9	1	19,0	0,7	88,5	1				0	36	1	0,30	0,0		1
Juin	30,5	7,0	4,0	0,1		1	7,0	0,2		1	2,36	0,1		1	72	1	1,90	0,1		1
Juillet	28,0	5,0 à 7,2	2,0	0,1	91,2	2	10,0	0,3	89,2	2	0,06	0,0		1		0	1,99	0,1		2
Août	27,9	6,5 à 6,8				0				0				0		0				0
Septembre	35,7	4,8 à 7,1	1,0	0,0	92,6	2	9,5	0,3	81,4	2	0,12	0,0	93,6	2	84	2	1,00	0,0		2
Octobre	30,0	6,8 à 7,6	1,0	0,0		1	6,0	0,2		1	0,11	0,0		1	27	1	0,53	0,0		1
Novembre	44,9	7,0 à 7,5	1,0	0,0	99,6	1	16,0	0,7	94,4	1	0,14	0,0	97,8	1	380	1	1,04	0,0		1
Décembre	33,8	7,1 à 7,8	5,0	0,2	88,3	1	28,0	0,9	79,1	1							4,90	0,2		1
Hiver	42,0	7,1 à 9,1	10,0	0,6	75,1		11,7	0,6	90,1								12,26	0,7		
Printemps	38,2	7,0 à 7,5	4,3	0,2	77,6		15,0	0,7	88,5		2,36	0,1			51		7,10	0,4		
Été	30,5	4,8 à 7,2	1,5	0,0	91,8		9,8	0,3	85,9		0,09	0,0	95,8		84		1,49	0,0		
Automne	36,2	6,8 à 7,8	2,3	0,1	98,9		16,7	0,6	93,0		0,13	0,0	98,4		101		2,16	0,1		
Année	36,7	4,8 à 9,1	* 4,8	0,2	91,8		* 13,6	0,6	89,8		0,56	0,0	90,7		74		6,14	0,3		
05-15 au 11-14	33,6	4,8 à 7,6									0,56	0,0	90,6							
05-01 au 11-30	33,6	4,8 à 7,6													74					

Statut des périodes de transmission des données mensuelles	
Statut	Périodes
Données officielles	Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre
Données en validation	
Données en correction	

Légende : Valeur Une valeur grisée dans le tableau signifie que la moyenne ou la plage de mesure dépasse la norme applicable. Un nombre d'échantillons en deçà de l'exigence de suivi est également grisé dans le tableau.

* : Une valeur précédée d'un astérisque est assujettie à une norme. Le pH est assujetti à une norme par la prise de mesures ponctuelles, mais seules les valeurs minimales et maximales sont identifiées au rapport.

Date de production du rapport : 2026-02-28 13:12

Page 2 de 2

Annexe C

Rapport synthèse portant sur la toxicité aiguë à l'effluent

OMAEU :

Saint-Jacques-le-Mineur (Parc Landry)

Station d'épuration :

Station d'épuration de Saint-Jacques-le-Mineur (Parc Landry) (68040-1)

Période de début :

2025

Synthèse de la toxicité aiguë à l'effluent

Annexe D

Rapport synthèse portant sur les dérivations à la station d'épuration

Synthèse des dériviatiions à la station d'épuration (annuel des équipements de traitement)

Pour tous les équipements de traitement en service aux périodes sélectionnées pour le rapport

Année : 2025 **Système de traitement :** EABCM-1 - Principal

N°	Type d'équipement de traitement	Capacité horaire maximale de conception (m ³ /h)	Type de dérivation	Norme de dérivation réglementaire					Norme de dérivation supplémentaire					
				État	Règle	Nombre de dériviatiions applicable	Durée totale	Volume dérivé total (m ³)	État	Règle	Nombre de dériviatiions applicable	Durée totale	Volume dérivé total (m ³)	
1	Étangs aérés (3 cellules)	32,0	Temporaire	Sanctionnable	TS0	0				Non sanctionnable	Qmin équipement	0		
						0	0j 00h 00m	0,0				0	0j 00h 00m	0,0

Statut des périodes de transmission des données mensuelles

Statut	Périodes
Données officielles	Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre
Données en validation	
Données en correction	

Légende : Valeur Une valeur grisée dans le tableau signifie que le nombre de dérivation dépasse la norme applicable.

TS0 : Aucune dérivation en temps sec

Qmin équipement : Aucune dérivation en deçà de la capacité horaire maximale de conception d'un équipement de traitement

Date de production du rapport : 2026-02-28 13:12

Page 1 de 1

Annexe E

Rapport synthèse portant sur les non-conformités détectées aux ouvrages de surverse

Liste des non-conformités

Aucun cas de non-conformité sanctionnable n'a été détecté pour cet OMAEU

Annexe F

Rapport synthèse portant sur les débordements aux ouvrages de surverse

Synthèse des débordements (annuel des ouvrages de surverse)

Pour tous les ouvrages de surverse en service aux périodes sélectionnées pour le rapport
Seuls les débordements visés par la période de suivi de la norme sont considérés dans les calculs

Année : 2025

N°	Nom de l'ouvrage de surverse	Débit passant par l'ouvrage	Type d'assujettissement	État	Norme de débordement					Exigence de visite		
					Base d'application de la norme	Règle de débordement	Période de suivi	Nombre de débordements applicables	Durée	Fréquence de visite	État	Nombre de visites non effectuées
6	P.P. Principal (Landry)	100 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Non sanctionnable	0
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PF0	1er janvier au 31 décembre	1	0j 00h 24m			

Statut des périodes de transmission des données mensuelles	
Statut	Périodes
Données officielles	Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre
Données en validation	
Données en correction	

Total			
Type d'assujettissement	État	Nombre de débordements applicables	Durée
Réglementaire	Sanctionnable	0	0j 00h 00m
Supplémentaire	Sanctionnable	0	0j 00h 00m
	Non sanctionnable	1	0j 00h 24m

Légende : Valeur Une valeur grisée dans le tableau signifie que le nombre de débordements dépasse la norme applicable. Un nombre de visites en deça de l'exigence de suivi est également grisé dans le tableau.

Date de production du rapport : 2026-02-28 13:11

Annexe G

Rapport synthèse portant sur les autres non-conformités détectées

Liste des non-conformités

N°	Composante	Description / Justification	Assujettissement / État	Loi ou Règlement / Article	Statut
10386813	Ouvrage de surverse	Débordement d'eaux usées pour un contexte d'urgence non déclaré au rapport mensuel concernant l'ouvrage de surverse « N°6 - P.P. Principal (Landry) - PP » en date du 2025-02-05.	Réglementaire	Q-2, r. 34.1	Officiel
	N°6 - P.P. Principal (Landry)	C'est une erreur sur l'avis au ministre. D'après les données, le débordement n'a duré que 24min et a donc eu lieu le 07/02/2025. Une demande de modification a été faite et l'avis au ministre sera corrigé.	Sanctionnable	12	
10406150	Équipement de traitement	Transmission d'un avis au ministre n° 26446 ne respectant pas le délai entre la date de constatation de la défaillance le 2025-07-30 et la date d'officialisation de l'avis au ministre le 2025-09-15.	Réglementaire	Q-2, r. 34.1	Officiel
	N°2 - PD	Alors que la valeur a été attribuée initialement à une mauvaise prise de donnée, une baisse de pH similaire est survenue en septembre 2025. Par mesure de précaution, un avis au ministre a été réalisé à la suite de la constatation du trouble en septembre. Il est soupçonné qu'un surplus d'alun s'est écoulé en tête de traitement après la livraison du produit. La fréquence de mesure du pH a été augmentée et les réservoirs d'alun seront inspectés afin de vérifier de potentielles fuites.	Sanctionnable	15 al. 3, partie 1	
10386814	Ouvrage de surverse	Transmission d'un avis au ministre n° 24091 ne respectant pas le délai entre la date de constatation du débordement le 2025-02-10 et la date d'officialisation de l'avis au ministre le 2025-02-12.	Réglementaire	Q-2, r. 34.1	Officiel
	N°6 - P.P. Principal (Landry)	Le débordement a été constaté lors la vérification hebdomadaire du déplacement du repère le 10/02. L'information n'a pas été transmise le jour même à cause d'un manque de formation du personnel qui a constaté le débordement. Depuis une formation a été donnée et une alerte a été mis en place, si le temps a été modifié lors de la relève du compteur d'activation de la flotte de débordement. Afin d'être averti plus rapidement d'un débordement.	Sanctionnable	15 al. 3, partie 1	
10408570	Équipement de traitement	Transmission d'un avis au ministre n° 26442 ne respectant pas le délai entre la date de constatation de la défaillance le 2025-09-10 et la date d'officialisation de l'avis au ministre le 2025-09-15 malgré la présence d'un avis verbal signifié le 2025-09-11.	Réglementaire	Q-2, r. 34.1	Officiel
	N°2 - PD	Suite a une panne du SOMEAU, il n'a pas été possible de l'envoyer dans les temps. Cela a été dés que possible mais un avis verbal avait été réalisé.	Sanctionnable	15 al. 3, partie 2	

Rapport annuel

OMAEU : Ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées de Saint-Jacques-le-Mineur

En vertu de l'article 13 du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU Q-2, r.34.1), un rapport annuel doit être transmis au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) avant le 1er avril de chaque année. Ce rapport doit contenir les éléments prévus à l'article 13 du ROMAEU.

IDENTIFICATION DE L'EXPLOITANT ET DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT VISÉS

Nom de l'exploitant : Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur
Nom de l'OMAEU : Ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées de Saint-Jacques-le-Mineur
Nom de la station d'épuration : Station d'épuration de Saint-Jacques-le-Mineur
Numéro de la station d'épuration : 68040-2
Type de traitement : Étangs aérés
Taille de la station : Très petite
Catégorie de suivi : 2
Nombre d'ouvrages de surverse en service : 1

Les eaux usées étant traitées par un autre ouvrage d'assainissement des eaux usées, le réseau d'égout visé par le rapport annuel est desservi par la station d'épuration ci-haut mentionnée.

ATTESTATION D'ASSAINISSEMENT EN VIGUEUR AU 31 DÉCEMBRE 2025

Numéro de l'attestation :

Date de délivrance :

Aucune attestation d'assainissement délivrée en date du 31 décembre de l'année couverte par le rapport.

Rapport annuel

OMAEU : Ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées de Saint-Jacques-le-Mineur

PARTIE A : STATION D'ÉPURATION

1. Opérateurs qualifiés de la station d'épuration

Le tableau suivant présente le niveau de qualification des personnes qui ont effectué des tâches reliées à l'opération ou au suivi du fonctionnement de la station d'épuration durant l'année couverte par le présent rapport.

N° de l'employé	No du certificat	Niveau de qualification	Date d'expiration du certificat
13258	183716	Catégorie OW-1	2028-11-07
13286	3997038	Catégorie OW-1	2030-08-15
13318	0000000424157	Catégorie OW-1	2030-09-25
13337	380973	Catégorie OW-1	2029-02-16
630475	410267	Catégorie OW-1	2030-04-04

2. Synthèse des résultats

Les rapports concernant la synthèse des résultats d'analyse des échantillons prélevés ainsi que des mesures sont présentés aux annexes B et C.

3. Cas de non-conformité détectés

Le rapport concernant les non-conformités détectées à la station d'épuration est présenté à l'annexe A.

4. Étalonnage de l'appareil permettant de mesurer le débit à la station d'épuration

Point de mesure	Type d'appareil de mesure du débit	Date de l'étalonnage
Affluent - 1 - Chambre du débitmètre	Électromagnétique	2025-08-27

OMAEU : Ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées de Saint-Jacques-le-Mineur

PARTIE B : OUVRAGES DE SURVERSE

1. Synthèse des relevés de débordement

Le rapport qui concerne la synthèse des débordements mensuels à chacun des ouvrages de surverse est présenté à l'annexe F. Le tableau suivant présente le nombre total de débordements relevés par contexte de débordement pour l'ensemble des ouvrages de surverse.

Nombre total de débordements relevés pour l'ensemble des ouvrages de surverse				
Temps sec	Urgence	Pluie	Fonte des neiges	Travaux planifiés
0	0	0	0	0

2. Cas de non-conformité détectés

Le rapport qui concerne les non-conformités détectées aux ouvrages de surverse est présenté à l'annexe E.

OMAEU : Ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées de Saint-Jacques-le-Mineur

PARTIE C : AUTRES OBLIGATIONS DE L'EXPLOITANT MUNICIPAL

1. Cas de non-conformité détectés

Le rapport concernant l'omission de déclarer un événement, un avis au ministre ou de transmettre un rapport est présenté à l'annexe G.

Annexe A

Rapport synthèse portant sur les non-conformités détectées à la station d'épuration

Liste des non-conformités

N°	Composante	Description / Justification	Assujettissement / État	Loi ou Règlement / Article	Statut
10383109	Point d'échantillonnage et de mesure	Non-respect de l'exigence de suivi fixée à 1 fois/jour pour la mesure « Débit journalier » pour la période du 2025-01-10 au 2025-01-10 à l'affluent.	Réglementaire	Q-2, r. 34.1	Officiel
	Affluent - 1 - Chambre du débitmètre	Donnée non enregistrée à cause d'une panne de courant.	Sanctionnable	4 al. 1	

Annexe B

Rapport synthèse portant sur les rejets de la station d'épuration

Synthèse des résultats d'analyse et des mesures à la station d'épuration

Année : 2025 Système de traitement : EA - 2 - Principal

Résultats à l'affluent										
Période	Débit (m ³ /d)	DBO5C			MES			Ptot		
		Conc.	Charge	Éch.	Conc.	Charge	Éch.	Conc.	Charge	Éch.
		mg/L	kg/d	NB	mg/L	kg/d	NB	mg/L	kg/d	NB
Janvier	226,3	161,0	38,8	1	248,0	59,8	1			
Février	213,3	951,0	206,4	1	1 280,0	277,8	1			
Mars	313,0	317,0	81,2	1	618,0	158,2	1			
Avril	317,5	88,0	28,9	1	159,0	52,2	1			
Mai	278,4	209,0	57,5	1	161,0	44,3	1			0
Juin	242,6	167,0	40,6	1	277,0	67,3	1	6,41	1,6	1
Juillet	236,5	10,0	2,3	1	62,0	14,3	1	4,37	1,0	1
Août	213,4	165,0	34,0	1	90,0	18,5	1	5,55	1,1	1
Septembre	213,4	24,0	5,0	1	74,0	15,4	1	8,12	1,7	1
Octobre	198,5	370,0	78,1	1	580,0	122,4	1	14,90	3,1	1
Novembre	258,6	406,0	94,6	1	1 120,0	261,0	1	14,60	3,4	1
Décembre	234,5	148,0	33,0	1	194,0	43,3	1			
Hiver	250,9	476,3	108,8		715,3	165,2				
Printemps	279,5	154,7	42,3		199,0	54,6		6,41	1,6	
Été	221,1	66,3	13,8		75,3	16,1		6,01	1,3	
Automne	230,5	308,0	68,6		631,3	142,2		14,75	3,3	
Année	245,5	251,3	58,3		405,3	94,5		8,99	2,0	

Statut des périodes de transmission des données mensuelles	
Statut	Périodes
Données officielles	Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre
Données en validation	
Données en correction	

Légende : Valeur Une valeur grisée dans le tableau signifie que la moyenne ou la plage de mesure dépasse la norme applicable. Un nombre d'échantillons en deçà de l'exigence de suivi est également grisé dans le tableau.

* : Une valeur précédée d'un astérisque est assujettie à une norme. Le pH est assujetti à une norme par la prise de mesures ponctuelles, mais seules les valeurs minimales et maximales sont identifiées au rapport.

Date de production du rapport : 2026-02-28 12:54

Page 1 de 2

Synthèse des résultats d'analyse et des mesures à la station d'épuration

Année : 2025 **Système de traitement :** EA - 2 - Principal

Résultats à l'effluent final																				
Période	Débit (m ³ /d)	pH	DBO5C				MES				Ptot				Coli. Fécaux		NH3-NH4+			
			Conc.	Charge	Rend.	Éch.	Conc.	Charge	Rend.	Éch.	Conc.	Charge	Rend.	Éch.	Conc.	Éch.	Conc.	Charge	Rend.	Éch.
			mg/L	kg/d	R%	NB	mg/L	kg/d	R%	NB	mg/L	kg/d	R%	NB	UFC/100 mL	NB	mg/L	kg/d	R%	NB
Janvier	232,4	7,4	6,0	1,5	96,2	1	15,0	3,8	93,8	1							36,90	9,3		1
Février	212,3	7,4	15,0	3,1	98,5	1	16,0	3,3	98,8	1							42,30	8,9		1
Mars	301,3	8,3	31,0	6,7	91,5	1	43,0	9,3	93,9	1							45,90	9,9		1
Avril	323,0	7,9	16,0	5,2	82,2	1	23,0	7,5	85,9	1							29,10	9,5		1
Mai	281,9	7,7	14,0	3,8	93,4	1	20,0	5,5	87,8	1				0	1 500	1	31,10	8,5		1
Juin	243,8	7,6	11,0	2,8	93,0	1	14,0	3,6	94,6	1	0,58	0,2	90,4	1	190	1	32,00	8,3		1
Juillet	237,9	7,7	7,0	1,7	24,6	1	23,0	5,7	60,0	1	0,33	0,1	91,9	1	10	1	32,90	8,2		1
Août	213,2	7,4	4,0	0,8	97,5	1	35,0	7,3	60,7	1	0,31	0,1	94,3	1	9	1	8,14	1,7		1
Septembre	214,7	8,0	6,0	1,3	73,9	1	28,0	6,1	60,5	1	0,36	0,1	95,4	1	18	1	17,60	3,8		1
Octobre	197,8	7,4 à 9,4	1,0	0,2	99,7	1	7,0	1,4	98,8	1	0,33	0,1	97,8	1	360	1	32,30	6,6		1
Novembre	254,0	7,7	1,0	0,2	99,7	1	3,0	0,7	99,7	1	0,29	0,1	97,8	1	360	1	31,30	7,8		1
Décembre	236,0	7,9	4,0	1,0	97,0	1	8,0	2,0	95,4	1							36,70	9,1		1
Hiver	248,7	7,4 à 8,3	17,3	3,8	96,5		24,7	5,5	96,7								41,70	9,4		
Printemps	282,9	7,6 à 7,9	13,7	4,0	90,8		19,0	5,5	90,0		0,58	0,2	90,5		534		30,73	8,8		
Été	222,0	7,4 à 8,0	5,7	1,3	90,6		28,7	6,4	60,4		0,33	0,1	94,1		12		19,55	4,6		
Automne	229,3	7,4 à 9,4	2,0	0,5	99,3		6,0	1,4	99,0		0,31	0,1	97,9		360		33,43	7,9		
Année	245,7	7,4 à 9,4	* 9,7	2,4	95,9		* 19,6	4,7	95,0		0,37	0,1	95,7		93		31,35	7,6		
05-15 au 11-14	233,4	7,4 à 9,4									0,37	0,1	95,7							
05-01 au 11-30	234,8	7,4 à 9,4													93					

Statut des périodes de transmission des données mensuelles	
Statut	Périodes
Données officielles	Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre
Données en validation	
Données en correction	

Légende : Valeur Une valeur grisée dans le tableau signifie que la moyenne ou la plage de mesure dépasse la norme applicable. Un nombre d'échantillons en deçà de l'exigence de suivi est également grisé dans le tableau.

* : Une valeur précédée d'un astérisque est assujettie à une norme. Le pH est assujetti à une norme par la prise de mesures ponctuelles, mais seules les valeurs minimales et maximales sont identifiées au rapport.

Date de production du rapport : 2026-02-28 12:54

Page 2 de 2

Annexe C

Rapport synthèse portant sur la toxicité aiguë à l'effluent

Synthèse de la toxicité aiguë à l'effluent

Annexe D

Rapport synthèse portant sur les dérivations à la station d'épuration

Synthèse des dériviatiions à la station d'épuration (annuel des équipements de traitement)

Pour tous les équipements de traitement en service aux périodes sélectionnées pour le rapport

Année : 2025 **Système de traitement :** EA-2 - Principal

N°	Type d'équipement de traitement	Capacité horaire maximale de conception (m³/h)	Type de dérivation	Norme de dérivation réglementaire					Norme de dérivation supplémentaire					
				État	Règle	Nombre de dériviatiions applicable	Durée totale	Volume dérivé total (m³)	État	Règle	Nombre de dériviatiions applicable	Durée totale	Volume dérivé total (m³)	
1	Étangs aérés (3 cellules)	30,0	Temporaire	Sanctionnable	TS0	0				Non sanctionnable	Qmin équipement	0		
						0	0j 00h 00m	0,0			0	0j 00h 00m	0,0	

Statut des périodes de transmission des données mensuelles

Statut	Périodes
Données officielles	Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre
Données en validation	
Données en correction	

Légende : Valeur Une valeur grisée dans le tableau signifie que le nombre de dérivation dépasse la norme applicable.

TS0 : Aucune dérivation en temps sec

Qmin équipement : Aucune dérivation en deçà de la capacité horaire maximale de conception d'un équipement de traitement

Date de production du rapport : 2026-02-28 12:54

Page 1 de 1

Annexe E

Rapport synthèse portant sur les non-conformités détectées aux ouvrages de surverse

Liste des non-conformités

Aucun cas de non-conformité sanctionnable n'a été détecté pour cet OMAEU

Annexe F

Rapport synthèse portant sur les débordements aux ouvrages de surverse

Synthèse des débordements (annuel des ouvrages de surverse)

Pour tous les ouvrages de surverse en service aux périodes sélectionnées pour le rapport
Seuls les débordements visés par la période de suivi de la norme sont considérés dans les calculs

Année : 2025

N°	Nom de l'ouvrage de surverse	Débit passant par l'ouvrage	Type d'assujettissement	Norme de débordement						Exigence de visite		
				État	Base d'application de la norme	Règle de débordement	Période de suivi	Nombre de débordements applicables	Durée	Fréquence de visite	État	Nombre de visites non effectuées
5	Principal (Saint-Marc)	100 %	Réglementaire	Sanctionnable	Quotidienne	TS0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m	1/sem.	Non sanctionnable	0
			Supplémentaire	Non sanctionnable	Hebdomadaire	PF0	1er janvier au 31 décembre	0	0j 00h 00m			

Statut des périodes de transmission des données mensuelles	
Statut	Périodes
Données officielles	Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre
Données en validation	
Données en correction	

Total			
Type d'assujettissement	État	Nombre de débordements applicables	Durée
Réglementaire	Sanctionnable	0	0j 00h 00m
Supplémentaire	Sanctionnable	0	0j 00h 00m
	Non sanctionnable	0	0j 00h 00m

Légende : Valeur Une valeur grisée dans le tableau signifie que le nombre de débordements dépasse la norme applicable. Un nombre de visites en deça de l'exigence de suivi est également grisé dans le tableau.

Date de production du rapport : 2026-02-28 12:54

Annexe G

Rapport synthèse portant sur les autres non-conformités détectées

Liste des non-conformités

Aucun cas de non-conformité sanctionnable n'a été détecté pour cet OMAEU